



VOTRE SECTION SYNDICALE du SNES-FSU Normandie

CAEN
206 rue Saint-Jean
14000 CAEN

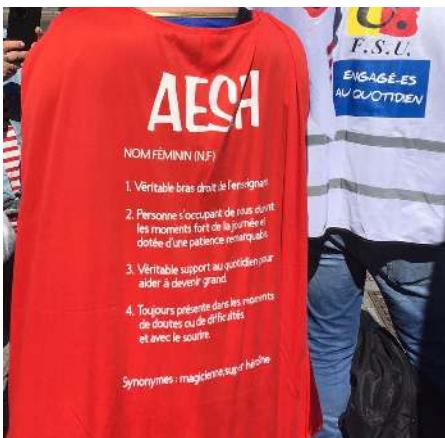
ROUEN
14, bd des Belges
76000 ROUEN

Tél. : 02 31 83 81 60

Tél. : 02 35 98 26 03

normandie@snes.edu
www.normandie.snes.edu

Lettre d'information du SNES-FSU de NORMANDIE - email : normandie@snes.edu - site internet : www.normandie.snes.edu
Directrice de la publication : Claire-Marie Feret - Réalisation : Elfie Demarest - Imprimerie Planète Graphique - septembre 2025



Sommaire

- 2-3 Rentrée sous tension
- 4-5 Stages du 1^{er} trimestre
- 6-7 Sur le terrain
- 8- La section académique

DANS L'ACTION
pour nos métiers, nos salaires
et pour l'École publique

Lycée Une nouvelle épreuve de Maths

Avec les réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat, chaque rentrée scolaire s'accompagne de nouveaux ajustements, qui faute de corriger les problèmes constatés, en amènent de nouveaux. Ainsi, dès cette année, les élèves de 1^{ère} passeront une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques.

Si une épreuve de maths pour tous·tes au baccalauréat peut se justifier, son positionnement en fin de 1^{ère} pose de nouvelles difficultés. En effet, quel est l'intérêt pour les élèves de la voie technologique de passer cette épreuve alors qu'ils poursuivront cet enseignement en T^{ale} ? De même, quel est l'intérêt pour les élèves de la voie générale qui conserveront la spécialité maths de passer une épreuve en 1^{ère} et une autre l'année suivante ? Il serait plus judicieux de placer cette épreuve de maths en fin de T^{ale} et de rétablir un enseignement jusqu'à la fin du lycée pour tou·tes. La raison de l'instauration de cette nouvelle épreuve est plutôt à chercher du côté de Parcoursup, puisque les notes obtenues par les élèves lors de cette épreuve anticipée pourront être utilisées comme outils de sélection par les formations de l'enseignement supérieur.

Pour le SNES-FSU, il faut en finir avec cette logique de tri des élèves et le rafistolage du baccalauréat chaque année. Il est urgent de repenser l'architecture actuelle du lycée pour proposer aux élèves des enseignements cohérents en restituant les moyens prélevés année après année et de revenir à des épreuves nationales terminales.

Stéphane Fourrier

AESH Les PAS : quelles conséquences ?

Après une année d'expérimentation, les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) se mettent en place dans certains PIAL de notre académie, avec déjà des conséquences pour les AESH : dans le 76, des PIAL sont devenus inter-degrés et les zones d'affectation ont été modifiées.

L'autre risque est que l'on demande aux AESH d'accompagner des élèves sans notification MDPH alors que c'est contraire aux textes. En effet, les PAS, gérés par un enseignant coordonnateur et par un personnel médico-social, sont présentés comme pouvant être sollicités par toute famille ou personnel de l'éducation nationale pour accompagner un élève à besoins éducatifs particuliers.

Cela se fait évidemment à moyens constants et aucune amélioration n'est prévue pour les AESH dont les salaires sont toujours aussi bas. Au contraire, c'est un métier nécessaire à la réussite des élèves, avec des compétences professionnelles spécifiques.

C'est pourquoi la FSU continue de lutter pour la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B.

Cécile Chandavoine

Projet d'évaluation Ne rien se laisser imposer !

C'est sans aucune concertation avec les organisations syndicales qu'Elisabeth Borne a décidé à la veille de la rentrée de réactiver le projet local d'évaluation massivement combattu en 2021 par la profession. Sous couvert d'harmonisation des notes du contrôle continu, le ministère entend remettre en cause la liberté pédagogique des enseignant·es et standardiser les évaluations. Il institutionnalise en outre le double bulletin, celui pour le bac et celui pour Parcoursup, creusant encore les inégalités entre les établissements.

Le SNES-FSU met à la disposition de la profession les outils nécessaires pour combattre ce projet d'évaluation.

CPE Résister et défendre notre métier !

« Choc d'autorité », « choc des savoirs », plan tranquillité scolaire, réforme de la formation, plan santé mentale, référent PHARE ... Tous ces dispositifs mis en place dénaturent fortement notre métier et l'orientent vers une dimension managériale. Le gouvernement multiplie les missions de référent·es pour pallier l'absence de politique éducative ambitieuse et l'austérité budgétaire.

Les CPE, concepteur·rices de leur activité, dont le cœur de métier est le suivi de l'élève, ne doivent pas devenir les garant·es de l'ordre et de l'autorité ni des auxiliaires hiérarchiques. Le SNES-FSU agit pour la reconnaissance de la spécificité du métier dans toutes les instances académiques et nationales.

Le SNES-FSU organise sa 5^{ème} rencontre CPE le mercredi 5 novembre avec une tonalité toute particulière : les 10 ans de la circulaire de mission des CPE.

Quel bilan pour le métier ? Quels enjeux et revendications ? Au programme : tables rondes où sociologues, historien·nes, formateur·rices et CPE confronteront leurs regards et analyses. Mettre en commun, agir pour se faire entendre, tels sont les objectifs du SNES-FSU lors de cette journée professionnelle et syndicale !

Magali Gouju, Capucine Hervieu, Clarisse Macé,
Julien Vanhée

Collège Un ministère dans le déni

Le ministère a dû reculer sur la réforme du « Choc des savoirs » : pas de DNB couperet, pas de groupes de niveau en 4^{ème} et 3^{ème}, pas de manuels labellisés... Il n'en reste pas moins que dans un certain nombre d'établissements, des groupes se sont mis en place en 6^{ème} et 5^{ème}, instaurant un tri social contraire aux valeurs de l'Ecole Publique et dégradant fortement les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des élèves. **Un rapport de l'Inspection générale a d'ailleurs dressé un bilan désastreux de cette mesure.**

Pourtant, le ministère persiste à vouloir imposer ces « groupes de besoins », comme si tout résidait dans une nuance de vocabulaire. **Le SNES-FSU continue à exiger l'abrogation du Choc des savoirs et met à la disposition des personnels de nombreux outils pour atteindre l'objectif de l'abandon définitif de cette pratique de tri scolaire et social.**

Retour aux moyennes disciplinaires pour le DNB : Halte au PLE !

Le ministère annonce dans cette circulaire les nouvelles modalités d'obtention du DNB avec un retour au contrôle continu classique. Au lieu de s'en tenir là, il prétend que cela « doit conduire à une réflexion collective sur l'évaluation et la préparation à l'examen », ce qui résonne avec des notes de service précédentes proposant d'impulser un projet local d'évaluation (PLE) en collège. **Ne nous laissons rien imposer !**

Claire-Marie Feret

EVARS Garantir sa mise en place !

Face aux attaques régulières de l'extrême-droite et des réactionnaires contre le programme d'Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS), il nous faudra redoubler de vigilance dans nos établissements afin d'obtenir la **mise en oeuvre effective** de cet enseignement **par des personnels formés, soutenus et protégés** par l'institution. S'il est désormais reconnu clairement par l'institution depuis le vote du programme au printemps 2025, les moyens et les formations sont bien insuffisants alors qu'il s'agit d'un outil précieux pour accompagner les élèves dans leur construction personnelle et le respect de toutes.

Le suicide de notre collègue Caroline Grandjean-Paccoud, victime de lesbophobie et de harcèlement, nous rappelle l'urgence de la mise en place de l'EVARS et la nécessité du soutien inconditionnel aux collègues qui l'assurent.

Elodie Bedouet

Bâti scolaire

Vétusté de nombreux bâtiments, moisissures, infiltrations, humidité, amiante, manque de végétalisation extérieure, qualité de l'air intérieur dégradée... Cette liste non exhaustive constitue un enjeu sanitaire. Nos établissements sont trop souvent des passoires thermiques. La fin d'année scolaire a encore révélé l'exposition aux vagues de chaleur et ces épisodes de canicule ont des risques et des effets sur la santé.

A l'inverse, nos salles de classe peuvent descendre à 12° l'hiver.

Carrières Aucune revalorisation à l'horizon

Le 6 mai 2025, un projet de décret présentait un nouveau rythme des trois rendez-vous de carrière des professeur-es, psyEN et CPE, installant le dernier pendant la hors classe pour en faire un couperet pour la classe exceptionnelle. Inadmissible pour le SNES-FSU !

Mais ce projet de décret présentait aussi un nouveau rythme d'avancement en classe normale et un gain de deux ans et demi de l'avancement d'échelon avec un rythme unique. Cette progression, légèrement accélérée et déconnectée de l'évaluation, allait dans le bon sens.

Finalement, les annonces austéritaires de Bayrou ont eu raison de ce projet : il n'y aura aucune évolution de nos carrières à la rentrée.

Promotions : en baisse pour les agrégé-es

La gestion des professeur-es agrégé-es se fait désormais au niveau académique. Cette gestion déconcentrée installe des inégalités en fonction des académies. **Le SNES-FSU revendique l'abrogation du décret de juillet 2024 portant atteinte au statut des agrégé-es.**

Classe exceptionnelle : un accès toujours opaque

Par ailleurs, le SNES-FSU continue à dénoncer non seulement le trop faible contingent de la classe exceptionnelle, mais aussi les modalités d'accès à ce grade, basées sur des avis discrétionnaires du chef d'établissement et de l'IPR. **L'étude des tableaux de promotion normands montre que ces avis engendrent de sévères discriminations d'accès selon la discipline enseignée.**

Le SNES-FSU a un tout autre projet : suppression des premiers échelons, fusion de la classe normale et de la hors classe, accès à la classe exceptionnelle pour toutes. Inscrivez-vous au stage Rendez-vous de carrière qui aura lieu le 17 octobre 2025 via votre espace adhérent ou le QR code ci-dessous.

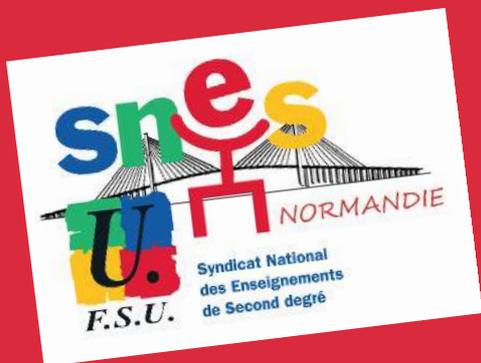
Bertrand Buffetti



Inscrivez-vous
aux stages

Les collègues sont nombreux-ses à remplir le registre SST et le SNES-FSU encourage les personnels à faire remonter ces problèmes liés au bâti scolaire. Un plan de rénovation face aux enjeux à venir est urgent, ce que les élu-es du SNES-FSU ne cessent de réclamer dans les diverses instances académiques et départementales. Un stage est programmé le 4 décembre. Inscrivez-vous en flashant le QR code ci-dessous.

Christophe Larré-Larrouy



STAGES SYNDICAUX

Premier trimestre
2025-2026

Les stages du SNES-FSU sont ouverts à tous les collègues, syndiqué-es ou non. Pour vous inscrire ou vous tenir informé-es des stages de formation syndicale organisés par la section académique du SNES-FSU Normandie, consultez régulièrement votre espace adhérent ou la page de notre site internet dédiée aux stages syndicaux : <https://r.snes.edu/StagesNormandie> (voir QR code ci-contre).



Agir dans son établissement

Mardi 14 octobre
Rouen - Caen
Saint-Lô - Evreux

Ce stage aura lieu au niveau départemental

Préparer son rendez-vous de carrière

Vendredi 17 octobre - Caen

Animé par les militant-es de la section
académique du SNES-FSU

Entrer dans le métier Spécial Néo-titulaires

Jeudi 6 novembre - Rouen

Animé par les militantes de la section
académique du SNES-FSU

Bâti scolaire et Transition écologique

Jeudi 4 décembre - Rouen

Animé par Cyril Verlingue, en charge
au niveau national du bâti scolaire et des
questions de santé et de sécurité au travail

Stage CPE Climat scolaire

Fin novembre - Caen

Animé par les militant-es de la section
académique du SNES-FSU

Stage TZR

Jeudi 27 novembre - Deauville

Animé par les militant-es académiques du
SNES-FSU en charge des TZR

Préparer sa retraite

Jeudi 11 décembre - Rouen

Animé par Marie-Laurence Moros,
en charge du secteur national Retraité-es

Contactez le SNES-FSU

Rouen - 02 35 98 26 03
Caen - 02 31 83 81 60

mail : normandie@snes.edu
site internet : www.normandie.snes.edu

FS SSCT Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail

Protection Sociale Complémentaire

La FSU, fédération à laquelle appartient le SNES-FSU, est porteuse d'exigences fortes en matière de droit à la protection sociale, fondées sur les principes d'universalité, d'égalité et de solidarité. Elle revendique une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale des soins. Le « 100% Sécu des soins prescrits ! » demeure notre mot d'ordre.

L'année 2025-2026 sera marquée par un changement important en matière de protection sociale : au 1^{er} avril 2026, l'ensemble des agent-es auront adhéré au contrat collectif de l'Education Nationale de protection sociale en matière de Santé, contrat qui a été remporté par la MGEN. La protection sociale en matière de prévoyance sera, elle, facultative.

Congés maladie

Injuste et injustifiable, la réduction à 90% de la rémunération lors des congés maladie ordinaires pénalise et stigmatise une fois encore les agent-es de la Fonction publique. Cette mesure, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2025, va se traduire concrètement à partir du 1^{er} octobre par des retraits rétroactifs. C'est inacceptable !



PSC :
votre simulateur
de cotisations



Arnaud Sampic

Santé au travail

Réformes incessantes, restrictions budgétaires, management toxique, gel des salaires, dégradation du bâti scolaire sont autant de facteurs qui détériorent toujours les conditions de travail des personnels.

Le SNES-FSU rappelle qu'il est important de signaler chaque difficulté importante rencontrée dans le cadre du travail, notamment dans le registre Santé et Sécurité dématérialisé. Toutes les violences et discriminations doivent faire l'objet d'une alerte auprès de l'administration. Contactez à chaque fois le SNES-FSU pour vous assurer du suivi de votre situation.

Le SNES-FSU Normandie poursuivra son action auprès de la rectrice et de ses services pour faire respecter les droits des personnels en matière de Santé, Sécurité et conditions de travail, notamment dans les Formations spécialisées académiques et départementales (FS SSCT).

Les militant-es du SNES-FSU sont disponibles pour vous accompagner et pour contraindre l'administration à agir en réponse aux difficultés de notre quotidien professionnel !

Stagiaires La rentrée des stagiaires dans un contexte de pénurie !

C'est dans le contexte de rentrée sous tension que les militant-es académiques du SNES-FSU se sont mobilisé-es fin août pour accueillir, dans les INSPE de Caen et de Rouen, les 300 stagiaires affecté-es en Normandie. Tout au long de l'été, elles et ils se sont rendu-es disponibles pour répondre à leurs questions.

L'accompagnement syndical de nos collègues est primordial dans un contexte marqué par la perte d'attractivité croissante de nos métiers qui se traduit par une pénurie alarmante de personnels.

Les candidat-es aux concours et les stagiaires peuvent trouver auprès des collègues militant-es du SNES-FSU académique tout le soutien nécessaire pour faciliter leur entrée dans le métier ainsi que toutes les informations sur les conditions de stage, de formation et les procédures administratives (reclassement, aides à l'installation, prise en charge financière des déplacements, mutations, etc). Le SNES-FSU continue de revendiquer une réforme de la formation initiale ambitieuse et la revalorisation de nos métiers.

Catherine Mezaad

TZR C'est (encore) la galère!

Indispensables au fonctionnement du service public d'Éducation, les Titulaires sur zone de remplacement (TZR) font chaque année un peu plus figure de variables d'ajustement : blocs de plus en plus morcelés sur 2 voire 3 établissements, affectations lointaines voire hors zone, heures supplémentaires cachées, nombreux niveaux du collège au BTS, peu de prise en considération des situations familiales. Cette année, les règles d'attribution des remplacements semblent encore plus opaques que d'ordinaire.

Le SNES-FSU interrogera les services du rectorat sur ces règles afin de protéger les TZR de l'arbitraire et de garantir qu'elles soient les plus justes pour tous-tes.

Comme chaque année, le SNES-FSU organisera un stage TZR le 27 novembre pour vous aider à connaître et défendre vos droits. En attendant, contactez-nous pour vous aider à les faire respecter ! Et parce c'est ensemble qu'on est plus fort : syndiquez-vous !

Lorraine Minot

AED Ne restez pas seul-es !

Le développement d'une école bienveillante et émancipatrice ne peut se faire sans les AED, et en faire des vigiles scolaires fouillant des sacs est inacceptable. En plus de fausser notre image auprès des élèves, la précarité et l'isolement du poste limitent la possibilité de refuser des demandes déplacées des directions.

Que vous soyez syndiqué-e ou non, contactez le SNES-FSU pour sortir d'une situation de tension dans votre établissement.

Les années précédentes, nous avons aidé de nombreux AED qui rencontraient des difficultés. Et à chaque fois, le constat est le même : se syndiquer permet d'obtenir des contacts dans et hors établissement, rencontrer des collègues et être accompagné.es

lors des rencontres avec la direction. Le SNES-FSU met en place des stages permettant des temps d'échanges de pratique et d'expérience, complétant ainsi les permanences déjà proposées trois heures par semaine. Alors, contactez-nous et syndiquez-vous !

Félix Blanquet



Non-titulaires Des droits à défendre et à conquérir !

La crise du recrutement conduit à recourir à toujours plus de personnels non-titulaires. Mais entre les injonctions aux économies budgétaires et le recours aux personnels précaires, l'école est fragilisée au détriment des personnels et des élèves. Dans l'Académie de Normandie, ce sont près de 2000 enseignant-es, CPE, PsyEN et agent-es d'équipes mobiles de sécurité (EMS) recruté-es dont plus d'un quart en CDI. Depuis l'an dernier, pour faire face à la pénurie de personnels dans les établissements, se sont développés les Contrats à l'année sur Zone de remplacement (CZR) qui accentuent parfois la défiance, liée aux promesses d'affectation au plus près de « chez soi » et la mise en concurrence entre titulaires et non-titulaires.

Les militant-es du SNES-FSU académique sont mobilisé-es pour défendre les droits des non-titulaires et en obtenir de nouveaux. Le SNES-FSU œuvre à construire du collectif quel que soit le statut, pour combattre la précarité et améliorer les conditions de travail et de rémunération de toutes et tous.

Catherine Mezaad

Psy-EN Pour une autre psychologie à l'École !

Depuis janvier 2025, les PsyEN tentent d'empêcher la mise en place de mesures prises sans aucune concertation ! Restriction de leurs missions à la détection de possibles troubles précoces, dans une conception médicalisante et essentialiste du développement des enfants et des adolescent-es. Ignorance volontaire des actions de prévention des PsyEN. Transfert des missions d'accompagnement de l'élaboration des projets d'orientation sur les enseignants et limitation du rôle des PsyEN EDO à de l'ingénierie de l'orientation. Remise en cause de leur statut, de leurs missions nationales et de leurs conditions de travail par une déclinaison départementale à géométrie variable avec l'apparition d'un "Conseiller Technique départemental santé mentale".

Les PsyEN revendiquent une reconnaissance pleine et entière de toutes leurs missions, notamment celles de prévention, d'accompagnement et de suivi psychologique des enfants et des adolescent-es, et les moyens de les exercer.

François Bertaud

Obligations Réglementaires de Service et VS Rappels !

Dans le décret 2014-940 qui définit nos Obligations Réglementaires de Service (ORS) :

- On peut refuser les HSA dès qu'on nous en propose plus de deux (incluant les pondérations et l'heure pour service partagé).

- Notre service est abaissé d'une heure par semaine si l'on partage son service entre trois établissements ou dans deux établissements dans deux communes différentes.

- Toutes les heures de REP+ n'excédant pas l'obligation réglementaire et de cycle terminal comptent pour 1,1 dans nos Ventilations de Service (VS).

- On ne peut pas nous imposer de service dans une discipline autre que celle de notre concours.

L'état VS à signer début octobre doit correspondre fidèlement à l'emploi du temps effectif.

Les heures de vie de classe doivent être payées en HSE - elles ne sont pas couvertes par l'ISOE.

Pour toute autre question relative à nos obligations de service, rendez-vous sur notre site.

Pour les situations particulières, rapprochez-vous de nos militant-es !

Plus d'infos ici



VOS REPRÉSENTANT·ES DU SNES-FSU NORMANDIE

Dans l'Eure



Claire-Marie FERET
Secrétaire académique



Cécile CHANDAVOINE

Dans l'Orne



Sophie LEROUX

Dans le Calvados



Bertrand BUFFETTI



Dominique RECOSIO

Dans la Manche



Pascal ROGER



Clarisse MACÉ

Santé - Sécurité au Travail



Arnaud SAMPIC

En Seine-Maritime



Léon LEFRANCOIS



Valérie AZIMANI

Suivi des stagiaires



Christelle
HERVIEU-NÉEL



Audrey JULLIEN



Catherine MEZAAD



Emmanuelle
DUVAL-LESEIGNEUR

AESH



Christophe
LARRÉ-LARROUY



Daisy MALET

TZR

CPE



Julien VANHÉE



Magali GOUJU

AED



Félix
BLANQUET-LEMARCHAND

Non-Titulaires



Claire JOURDAN



Ivan YGOUF



Lorraine MINOT

CONTACTER LE SNES-FSU NORMANDIE

Les permanences sont ouvertes tous les après-midis
de 14h à 17h, du lundi au vendredi, pour répondre à
vos questions.

Mail : normandie@snes.edu

ROUEN

02 35 98 26 03

14 Bd des Belges
76 000 ROUEN

CAEN

02 31 83 81 60

206 rue Saint Jean
14 000 CAEN

Adhérer
au SNES-FSU

